

Rénovation énergétique

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 29/01/2025

Des aides pour améliorer l'habitat privé

Afin de permettre aux ménages, notamment les plus modestes, de mener à bien leurs travaux d'amélioration de l'habitat, le Département des Hauts-de-Seine renforce son soutien. Des aides sous conditions de ressources sont disponibles pour les propriétaires, les locataires mais aussi les SCI et syndicats de copropriétaires pour la rénovation énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie ou encore la résorption de l'insalubrité.

Avec près de 100 000 logements insuffisants d'un point de vue énergétique, la rénovation du parc privé et son adaptation constituent un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des Hauts-de-Seine.

C'est pourquoi le Département a souhaité répondre aux 5 objectifs prioritaires de l'habitat dans les Hauts-de-Seine : Aider les familles à se maintenir dans leur logement et dans les Hauts-de-Seine.

Engager la transition énergétique en améliorant la performance des logements privés.

Promouvoir l'autonomie en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Lutter contre l'habitat indigne par un accompagnement des copropriétés.

Réduire les restes à charge des ménages modestes voulant améliorer leur logement.

Un audit énergétique obligatoire

Depuis le 1^{er} avril 2023, tout propriétaire d'une maison individuelle ou d'un immeuble comportant plusieurs logements classés F ou G a l'obligation de réaliser un audit énergétique. Les propriétaires de lots en copropriété ne sont pas concernés.

Après l'obligation faite aux propriétaires vendeurs de remettre aux futurs acquéreurs le diagnostic de performance énergétique (DPE) du bien immobilier, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a souhaité renforcer l'information qui leur est délivrée en imposant la réalisation d'un audit énergétique.

Le propriétaire vendeur ou son mandataire (par exemple, une agence immobilière) doit remettre l'audit énergétique au futur acquéreur au cours de la première visite de l'immeuble ou de la partie d'immeuble faisant l'objet de l'audit. Le document peut être au format papier ou électronique.

Où trouver un auditeur ?

Sur le site France Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

Ou dans l'annuaire des diagnostiqueurs-auditeurs certifiés : <http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

Renov' toit

Comment faire des économies d'énergie tout en améliorant le confort thermique de son logement ? Quelle énergie est la moins chère, la moins polluante ? Quelles démarches administratives et financières entreprendre pour lancer des travaux de rénovation énergétique dans sa copropriété, son logement ou sa maison ?

Seine Ouest Rénov'

Un conseiller Énergie France Rénov' vous accompagne dans vos démarches et vous apporte des conseils neutres, gratuits et personnalisés sur tous les aspects techniques, méthodologiques et financiers de votre projet.

Prise de rendez-vous par téléphone ou en visio-conférence en ligne ou au 0 800 10 10 21.

France Rénov'

Vous avez un projet de rénovation énergétique ou de construction performante, ou bien vous souhaitez équiper votre maison d'une installation à énergie renouvelable ? Venez rencontrer un conseiller énergie France Rénov'. Que vous soyez propriétaire d'un logement individuel ou copropriétaire, vous pourrez bénéficier de conseils gratuits, neutres et personnalisés.

Permanences mensuelles sur rendez-vous, les 2e et 4e mercredis du mois de 9h à 13h

Maison de la Nature et de l'Arbre.

0 800 10 10 21

[Pour prendre rendez-vous, formulaire à remplir sur seineouest.fr/renov-gpso-energie.fr](http://seineouest.fr/renov-gpso-energie.fr)

Aide à l'amélioration de l'habitat privé

Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants privés pour le financement des travaux d'amélioration de l'habitat tant individuel que collectif. Dans le cas d'habitat collectif, les travaux peuvent concerner les parties privatives et les parties communes de copropriétés.

Opération Habitat Qualité

Grand Paris Seine Ouest aide gratuitement les propriétaires de 70 ans et plus (ou plus de 60 sur avis médical) pour la conception et la réalisation de travaux d'adaptation de votre logement afin d'améliorer votre cadre de vie. Un ergothérapeute vous conseille notamment dans le programme des travaux à engager.

0 800 10 10 21

Permanence d'un conseiller Habitat Qualité à l'Hôtel de Ville le 2e mercredi du mois de 9h30 à 12h
Sur rendez-vous au 01 41 10 81 10 ou par mail : gps.aideshabitat@urbanis.fr

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi et samedi
8h30-12h*

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
9h-12h et 13h30-17h
Jeudi : 9h-12h*

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40